

222C2328
FR0000073728-DIV26

7 octobre 2022

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SERMA GROUP
(Euronext Growth Paris)

Le 7 octobre 2022¹, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire que la société Financière Faraday envisage de déposer sur les actions de la société SERMA GROUP.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SERMA GROUP sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par la société SERMA GROUP le 7 octobre 2022.